

ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

Secretariat  
P. O. Box 3243



منظمة الوحدة الأفريقية

المكتب  
ب. ب. 3243

ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAIN

Secretariat  
B. P. 3243



CONSEIL DES MINISTRES

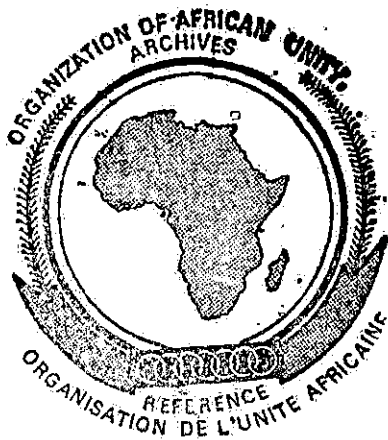
Vingt-Sixième Session Ordinaire

Addis-Abéba, Ethiopie

Février 1976

CM/716 (XXVI)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF  
SUR LA MISSION D'ENQUETE QUI S'EST RENDUE EN  
REPUBLIQUE DES COMORES CONFORMEMENT A LA RE-  
SOLUTION CM/RES.421 (XXV)



Par sa Résolution CM/Res.421 (XXV), le Conseil des Ministres de l'OUA a défini l'action qui devait être entreprise afin d'aider le nouveau Gouvernement des Comores à défendre l'indépendance, la Souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. La Résolution invitait aussi le Secrétaire Général de l'OUA à suivre l'évolution de la situation aux Comores à la lumière en particulier des manoeuvres néo-colonialistes déployées par le Gouvernement français qui insiste pour que la quatrième Ile, celle de la mayotte obtienne son indépendance et qui vise par là au démembrement des Comores.

Aux termes du paragraphe 9 du dispositif de la Résolution du Conseil, le Secrétaire Général devait dépêcher aux Comores une mission d'enquête spéciale afin d'évaluer la situation y prévalant et de recommander les mesures pertinentes que l'OUA devrait prendre pour résoudre ce problème. En conséquence, le Secrétaire Général a demandé au Secrétaire Exécutif Adjoint du Comité de libération de se rendre aux Comores à la tête d'une mission composée de deux personnes.

Depuis leur déclaration d'indépendance le 6 Juillet 1975, les Comores ont fait l'objet de la part de la France, de pressions et d'actes d'ingérence visant à détruire la souveraineté et l'intégrité territoriale des Comores. Bien que le référendum du 22 décembre 1974 ait démontré que la majorité écrasante soit 95 % de la population des 4 îles qui forment l'archipel des Comores à savoir, la grande Comores, Anjouan, Mohéli et Mayotte avait voté pour l'indépendance totale, les autorités françaises n'ont jamais renoncé à inciter les habitants de Mayotte à la secession.

Les autorités des Comores ont été préoccupées par cette question depuis juillet 1975, ce qui n'a fait qu'aggraver les problèmes complexes et nombreux auxquels doit s'attaquer le jeune Etat des Comores dans le cadre de la reconstruction nationale et de la consolidation de son indépendance durement acquise.

Compte tenu de ce qui précède, les Comores ont recherché l'appui des Etats Membres de l'OUA et de tous les pays épris de paix, dans leurs efforts déployés en vue d'asseoir leur autorité dans tout l'archipel, Mayotte y comprise, et pour permettre à cette dernière de défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Pour inciter Mayotte à se séparer des autres îles, le Gouvernement français use d'arguments reposant sur la religion et les ethnies, à savoir, sur le fait que la population de Mayotte est chrétienne alors que celle des trois autres îles est musulmane et qu'en outre, cette population est de culture française. On ne saurait tolérer cette propagande grossière, les Comores doivent former une seule nation basée non pas sur la couleur, la race ou la religion mais sur une identité et des aspirations communes. L'attitude de la France revient en fait à dire que les Comores seront démembrées et que Mayotte deviendra une base navale française dans l'océan indien, cette zone qui a été déclarée par l'OUA et par les pays du groupe des non-alignés, zone non-nucléaire et à l'abri des rivalités des grandes puissances. La France ne peut avoir des arguments sérieux lorsqu'elle pousse Mayotte à la sécession ; en effet, les 4 îles avaient participé ensemble au référendum de décembre 1974, la décision définitive devait être celle de la majorité et comme il a déjà été indiqué, 95% de la population s'était déclarée en faveur de l'indépendance totale.

Le Gouvernement Français est décidé à diviser les Comores, il sème les germes de la discorde parmi les îles

et rend ainsi la vie intenable au Gouvernement de ce pays. Le fait que l'ingérence française est intolérable est démontré clairement par le refus catégorique des Comoriens de recevoir des ordres de la France, au risque de tendre les relations avec l'ancienne puissance coloniale.

Les Etats membres de l'OUA n'ont jamais hésité tant sur le plan individuel que collectif de faire preuve de solidarité avec le peuple Comorien. L'OUA a condamné sans équivoque les manoeuvres françaises aux Comores et a demandé à la France de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des Comores. Ainsi, lorsque les Comores ont déclaré leur indépendance en juillet 1975, ce pays a été immédiatement reconnu par plusieurs Etats Africains ; toujours en juillet 1975, il a été admis à l'unanimité au sein de l'OUA, lors de la Conférence au Sommet de l'OUA tenue à Kampala.

L'attitude de la France et les manoeuvres qu'elle déploie aux Comores sont de caractéristiques de l'attitude envers l'OUA. En dépit de ses déclarations de respect des principes de l'égalité et de la démocratie, la France a été la puissance coloniale qui les a violés de la manière la plus flagrante que ce soit aux Comores ou à Djibouti. Elle semble être indifférente aux sentiments et aux aspirations des peuples africains en regard des problèmes de la décolonisation complète. Le moment est peut être venu pour l'OUA d'accorder la plus grande attention à cette situation et de rechercher les voies et moyens permettant de prendre une action commune contre la France jusqu'à ce qu'elle mette fin à sa domination coloniale aux Comores. La France veut renverser le courant de la décolonisation et transformer les Comores en un Etat néo-colonialiste, allant ainsi à l'encontre du voeu de la majorité, de la volonté des 95 % des Comoriens telle qu'exprimée au cours du referendum.

RESOLUTION RELATIVE A LA REPUBLIQUE DES COMORES

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa 25<sup>ème</sup> Session à Kampala, Ouganda, du 18 au 25 Juillet 1975,

Notant l'admission à l'unanimité de la République des Comores en tant qu'Etat membre de l'OUA, en date du 18 Juillet 1975,

Ayant pris connaissance du message de S. Excellence Monsieur le Président Ahmed Abdallah, informant le Conseil des Ministres de l'intervention des forces militaires françaises et du blocus de l'île de Mayotte, partie intégrante de la République des Comores,

Gravement préoccupé par le danger que constituent les mesures prises dans la province comorienne de Mayotte par le gouvernement français pour l'unité nationale, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la République des Comores,

Rappelant que l'ensemble du peuple de la République des Comores, par le référendum du 22 Décembre 1974 a exprimé, à une écrasante majorité, sa volonté d'accéder à l'indépendance,

1. CONDANNE les manoeuvres et actions entreprises par le gouvernement français pour attenter à l'unité nationale, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République des Comores;
2. INVITE INSTAMMENT le gouvernement français à retirer ses troupes de l'île de Mayotte et à respecter ses engagements dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales dans cette région du Monde;
3. DONNE mandat au Président du Conseil, assisté du Secrétaire Général Administratif de l'OUA à convoquer l'Ambassadeur de France à Kampala pour lui signifier la désapprobation et la protestation de l'OUA au sujet de la menace que la France fait peser sur l'île de Mayotte;
4. DEMANDE aux Gouvernements des Etats membres d'entreprendre des interventions individuelles auprès des Ambassadeurs français accrédités dans leur pays et auprès de leurs propres Ambassadeurs accrédités à Paris.

2. Exprime son soutien total au Gouvernement de la République des Comores dans ses efforts pour la sauvegarde de son intégrité territoriale.

6. Invite le Secrétaire Général Administratif de l'OUA à informer le Secrétaire Général des Nations Unies de la préoccupation de l'OUA sur la menace qui pèse sur l'Etat Comorien.

7. Invite les Etats membres, sur le plan bilatéral, à prêter l'assistance nécessaire, surtout l'assistance technique, la jeune République des Comores pour lui permettre de faire face aux difficultés découlant de la situation délibérément créée par la France.

8. Demande au Secrétaire Général Administratif de suivre l'évolution des événements aux Comores et de tenir informé le Président en exercice de l'OUA pour prendre des mesures qu'imposerait toute nouvelle situation jusqu'au règlement final de cette affaire dans l'intérêt du peuple Comorien.

9. Décide l'envoi rapide d'une mission spéciale du Secrétariat Général de l'OUA en République des Comores en vue :

- 1) de s'informer sur place de la situation qui prévaut à Mayotta à la suite de la présence des forces françaises dans cette île;
- 2) d'étudier les mesures urgentes et appropriées qu'il convient de prendre.

EXTRAITS DU RAPPORT DE LA MISSION D'ENQUETE  
AUX COMORES

Conformément à la 25<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres sur les Comores (CM/Res. 421 (XXV)) une délégation de l'OUA comprenant 2 membres a été dépêchée aux Comores durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de Septembre 1975.

Les principaux objectifs de la mission étaient entre autres, de

- a) recueillir des renseignements sur place sur la situation qui prévaut à Mayotte à la suite de la présence des troupes françaises dans l'île, et
- b) étudier les mesures d'urgence que l'OUA devrait prendre.

Durée

Cette mission était d'une semaine au cours de laquelle nous avons effectué un travail intensif et avons visité toutes les îles formant l'archipel des Comores : Anjouan, Mayotte et Mohéli (en plus de la Grande Comore) Accueil et Séjour.

Nous voudrions signaler que dès le début de notre séjour, les autorités de Moroni nouvellement en place ont agréé notre séjour, ont coopéré avec nous et nous ont placé dans des conditions favorables nous permettant d'accomplir notre tâche dans les meilleures conditions possibles. Nous sommes particulièrement reconnaissantes pour les moyens de transport mis à notre disposition et qui nous ont permis de nous déplacer facilement d'une île à l'autre, de rencontrer et de parler à des personnes ayant des opinions politiques diverses.

Situation à Mayotte (population : 30.000 habitants)

Nous nous sommes rendus à Mayotte le 11 Septembre 1975. La situation qui y prévalait était chaotique, confuse et dangereuse. Lorsque ensuite nous avons discuté avec le nouveau régime, ce dernier a admis que les choses allaient mal et il ne pouvait apporter une solution positive au problème.

A notre arrivée à l'aéroport nous avons été accueilli par un groupe de vieilles femmes brandissant <sup>des pancartes</sup> / où était inscrit : " Mayotte Française" (Mayotte est française). Pendant ce temps, L'aéroport était entouré de troupes françaises de légionnaires, de gendarmes et autres que nous soupçonnions être de la république d'Afrique du Sud. Alors que certains hommes de troupes patrouillaient dans l'aéroport, les autres prenaient des photographies utilisant diverses sortes d'appareils, des caméras et des appareils photos.

Lorsque nous avons voulu connaître notre programme de travail à Mayotte, on nous a simplement conduit à un restaurant proche pour "un déjeuner de travail" avec le préfet de la région (un préfet est une sorte de commissaire régional du gouverneur). Nous avons <sup>donc</sup> / eu une conversation avec le préfet ~~son~~ adjoint et 2 autres personnes dont l'une nous a-t-on dit, était un mercenaire français (il était né dans les Seychelles mais avait déjà prié la citoyenneté française). Au cours de cet entretien on nous a dit que comme nous l'avions vu sur les pancartes à l'aéroport les habitants de Mayotte ne souhaitaient qu'une chose c'était d'être Français. Selon eux, Mayotte en a assez des mauvais traitements et de l'injustice de la part des autres îles y compris l'archipel des Comores.

Nous avons demandé au Préfet si ses opinions reflétaient les sentiments d'une partie de la population. Il a répondu qu'il était employé par la France et que c'était la position officielle.

A ce stade, nous avons jugé qu'il fallait informer le préfet de la position de l'OUA à l'égard de l'indépendance totale et de l'intégrité territoriale des Comores c'est-à-dire de l'archipel comprenant les 4 îles dont Mayotte. Nous lui avons rappelé que les Comores avaient déjà été acceptées <sup>au</sup> / sein de l'OUA en qualité de membre indépendant lors de la conférence au Sommet de Kampala. Ceci étant, cela vaut à l'encontre de la Charte de l'OUA de démembrer une partie quelconque des Comores. En outre, nous lui avons rappelé que l'objectif de l'OUA était la libération totale du continent et des régions avoisinantes. Nous avons voulu savoir du Préfet quel est le peuple ou la communauté qui, depuis l'histoire de l'humanité si on leur avait donné le choix serait demeuré une colonie.

Alors le Préfet a admis qu'il ne faisait que refléter les opinions du Gouvernement français puisqu'il avait été nommé il n'y a qu'un mois et qu'il recevait son traitement de Paris. Il a cependant déclaré que les Mahorais étaient encore en train d'élaborer un mode de relation avec les autres îles. Il n'a pas pu dire si ces plans n'étaient pas dus à la crainte d'être victimisés par la France.



Après cet entretien avec le Préfet et son groupe, nous avons insisté pour rencontrer et parler à des personnes ayant des opinions différentes. Nous avons vu des représentants du MOLIMACO, du FASCOO, du PEC et autres partis politiques. Etant donné qu'il était impossible de parler à chacun individuellement, en raison du manque de temps, ces partis ont choisi une délégation de 4 personnes qui représentait tous les partis concernés. Nous avons appris de cette délégation que Mayotte était complètement coupée du reste des îles. Au point de vue administratif, Mayotte est gouvernée directement par la France. Les soldats français sont partout, ils commettent toutes sortes de crimes, ils pillent, battent les gens, les intimident, commettent des viols, se livrent à la corruption, etc... Ceci n'a fait que confirmer les renseignements que nous avons eus en parlant à des gens de la Grande Comore et des autres îles. Durant notre séjour à Mayotte nous avons eu des preuves de la présence des forces militaires françaises : des navires de guerre et toute une gamme d'armes perfectionnées dont des missiles SAM6. Quant à la présence des troupes françaises elle était évidente comme partout ailleurs. Nous avons entendu parler de la présence de troupes sud-africaines et rhodésiennes dans cette île. On ne peut s'empêcher de se demander quel est l'objectif de cette opération ? est-elle destinée à l'oppression du peuple comorien ou bien vise-t-elle des vérités sur le continent africain. On ne peut non plus s'empêcher de se demander si la France n'a pas d'autres partenaires qui lui tiennent la main dans cette opération.

L'Archipel des Comores représente un intérêt économique faible pour la France mais sa position géographique est très importante pour la stratégie militaire dans l'Océan Indien. Le gouvernement de la République de Madagascar ayant chassé les français de leur base militaire de Diégo Garcia, Mayotte constitue apparemment la solution du problème que connaît aujourd'hui la France.

S'agissant de l'allégation selon laquelle les habitants de Mayotte veulent demeurer français, il faut traiter ceci comme une affirmation fallacieuse. On pouvait lire sur les visages la terreur qu'ils éprouvaient à la suite de l'aggravation de la situation, à propos de laquelle ils devaient se taire sous peine de représailles de la part des troupes françaises. Nous avons vu des personnes innocentes qui ont été malmenées et expulsées de Mayotte pour avoir exprimé le vœu de demeurer uni au reste des Comores. Nous avons appris qu'au cours des quatre semaines précédant notre arrivée, au moins 80 hauts fonctionnaires avaient été expulsés vers Moroni et deux autres îles.

On ne saurait décrire fidèlement ce qui se passe à Mayotte sans mentionner Marcel Henry. Cet homme prétend être le dirigeant du soi-disant Mouvement Populaire de Mayotte qui est pour le maintien de la domination française à Mayotte. Ce qui est paradoxal, c'est qu'à part la Guinée (Conakry), Mayotte a été la seule colonie française à avoir voté (OUI) à l'indépendance lorsque la France de Charles de Gaulle avait procédé à des "sondages d'opinion" dans les autres colonies françaises en 1958.

De toute façon lorsque nous nous sommes rendus à Mayotte, M. Marcel Henry était à Paris. Apprenant notre visite cependant, la France a mis à sa disposition un avion spécial, ce qui lui a permis d'arriver aux Comores le lendemain. Nous avons alors demandé à le rencontrer et il a été donné une suite favorable à cette requête. Cependant, notre entrevue avec lui n'a pas duré plus d'une demi heure étant donné qu'il n'a fait que réitérer ce qu'avait dit le Préfet de Mayotte, ajoutant qu'il avait tout mis en oeuvre à Paris pour persuader le Parlement français "à permettre à Mayotte de demeurer française." Nous lui avons fait savoir ce que pensait l'Afrique libre de son attitude à l'égard de Mayotte, attitude qui faisait de lui bien plus un agent et un homme de paille qu'un nationaliste africain. Nous lui avons dit que nous n'étions pas surpris d'apprendre qu'il voulait demeurer sujet français étant donné qu'il est lui-même déjà citoyen français vivant à Paris la plupart du temps. Bien que nos discussions n'aient pas duré longtemps, M. Henry a déclaré qu'il était prêt à participer à toute réunion que convoquerait l'OUA.

Lors de nos discussions ultérieures sur le problème de Mayotte avec le nouveau régime, ce dernier a, simplement demandé à l'OUA de l'aider à trouver une solution à ce problème.

#### PROBLEME ECONOMIQUE ET TECHNIQUE

Vers la fin de notre mission, nous avons discuté des problèmes économiques et techniques avec le Conseil National exécutif (CNE) du nouveau régime de Moroni. Pendant cette réunion le CNE nous a simplement donné les raisons pour lesquelles il estimait que Mayotte devait maintenir des liens étroits avec la France. Il nous a fait savoir que 80% de l'assistance technique et financière lui été accordée par la France. Cette assistance est accordée essentiellement dans les domaines de l'éducation et de la défense nationale et même pour les dépenses permanentes telles les salaires etc... Le NCE a maintenu que puisque les Comores ne produisent rien, elles dépendent intégralement de l'aide et des investissements étrangers.

A propos de l'éducation il nous a informé que le budget des Comores s'élevait à 4.324 milliards de CFS. 900 milliards sont assurés par les Comores et le reste l'est par la France. S'agissant des instituteurs, on nous a fait savoir que sur les 209 instituteurs employés dans les écoles secondaires, 15 seulement sont comoriens et le reste sont français. Tout en demandant à l'OUA d'apporter son aide pour assurer la création d'industries et d'assurer les services d'experts techniques, le CNE maintient que la situation économique des Comores oblige l'Archipel à garder des liens étroits avec la France.

Nous avons dit au CNE que ce n'était pas seulement les Comores qui connaissaient des problèmes économiques. Beaucoup de pays africains indépendants souffrent des mêmes problèmes. Il s'agit donc de savoir si l'on veut être indépendant ou souverain ou bien rester dans les griffes de l'impérialisme et du néo-colonialisme en bénéficiant de leurs "cadeaux" ou "aides". Il est vrai que l'économie des Comores est en mauvais état. Il faut cependant tenir compte du fait que l'importance économique des Iles n'incitera pas la France à procéder à de nombreux investissements dans ce pays. L'intérêt que la France porte aux Comores est essentiellement d'ordre publicitaire. Nous recommandons à ce propos qu'un groupe d'experts techniques et économiques des Etats membres de l'OUA soit dépêché aux Comores afin d'y procéder à une étude sur place quant aux voies et moyens permettant d'aider les Iles dans les domaines de l'éducation, de l'exploitation des ressources hydrauliques de l'aviation civile, et d'autres domaines techniques.

#### RECOMMANDATIONS

La situation explosive qui prévaut aux Comores nous porte à recommander ce qui suit.

- a) L'OUA devrait prendre toute mesure qu'elle jugerait nécessaire pour assurer le départ de la France de Mayotte étant donné que le problème des Comores est axé sur celui des Iles de Mayotte.
- b) Les Etats membres de l'OUA devraient assurer conjointement ou bilatéralement toute l'assistance possible aux Comores afin de permettre à ce nouvel Etat de consolider son indépendance et son intégrité territoriale.
- c) Les Etats membres de l'OUA et du groupe des pays non-alignés devront lancer un appel à la France pour lui demander de cesser immédiatement son ingérence dans les affaires intérieures des Comores.

- d) Que des délégations de tout rang de l'OUA se rendent régulièrement aux Comores afin d'évaluer la situation et d'assurer l'assistance nécessaire.
- e) L'OUA devrait prendre sur-le-champ des mesures positives afin de persuader les parties intéressées dans le conflit des Comores à résoudre leurs problèmes par des moyens pacifiques étant donné que le recours à toute autre méthode ne ferait que faire le jeu des colonialistes français.



**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية  
السكرتارية  
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAIN**

Secretariat  
B. P. 3243

Addis Ababa • أديس أبابا

CONSEIL DES MINISTRES

Vingt-sixième Session Ordinaire  
Addis-Abéba, 23 au 28 février 1976

CM/716 (XXVI)  
Annexe I

DISCOURS PRONONCE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE L'ETAT COMORIEN

DISCOURS PRONONCE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE L'ETAT COMORIEN

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Honorables Délégués,

En séance plénière, j'entends au nom de mon pays m'associer aux hommages rendus par toutes les délégations au feu Murtala Mohamed dont l'image et le souvenir de grand et fidèle patriote Africain resteront à jamais vivant dans notre mémoire.

Je ne manquerai pas non plus d'associer mon pays aux chaleureuses félicitations adressées

- au Vaillant peuple d'Angola sous la haute direction du MPLA.
- au grand peuple Ethiopien ainsi qu'au courageux et clairvoyant Chef qui le conduit
- au Président de la 26ème session du Conseil des Ministres et enfin au Président sortant le frère Paul ETIANS dont la manière de servir la noble cause de l'Afrique lui vaut toute notre admiration.

Si vous permettez Monsieur le Président, tout en remerciant le Secrétaire Général pour son rapport sur les comores, rapport clair et objectif je vais vous faire un exposé sur la situation qui prévaut aux comores actuellement :

Depuis le début de notre lutte de libération le Peuple Comorien à travers ses Leaders :

- Conscient de la dégradation réduite de son Territoire ainsi que de son isolement,
- Mesurant de leur juste valeur les moyens matériels à sa disposition, le peuple Comorien a choisi pour se libérer du joug colonial d'engager le dialogue avec la puissance administrante.

C'est ainsi que depuis 1973 et jusqu'au 22 Décembre 1974 date à laquelle les populations Comoriennes ont été appelées à se prononcer sur la question de savoir si elles désiraient accéder à l'indépendance ou non,

toute cette période a été caractérisée par la volonté de deux (2) parties de respecter les engagements pris.

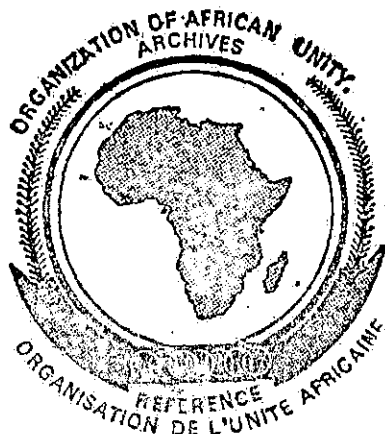
Du côté du Gouvernement Comorien rien ne laissait présager un revirement vis-à-vis de la position initiale de la part de la France puisque d'une part la proclamation de résultats conformément aux dispositions de la loi référendaire a été faite globalement 95,4% de OUI à l'indépendance, 4,6% contre l'indépendance. D'autre part la déclaration du Président de la République Française GISCARD D'ESTAING du 24 Octobre 1974 a réaffirmé solennellement l'engagement du Gouvernement Français de respecter l'intégrité du territoire national Comorien.

Les résultats ainsi obtenus ont prouvé à la France que les Comoriens malgré leur dissension interne inhérente à la prolifération des Partis Politiques sont restés fermes et déterminés dans leur choix pour l'indépendance et que devant un problème national ils savaient oublier ce qui les divise pour faire face à l'adversaire en tant que Peuple unifié par le même idéal et les mêmes objectifs.

Dès lors la France devant cette cohésion et détermination se rend compte que toutes les manœuvres tendant à attiser les rancunes à exacerber les passions insularistes à brandir le spectre du chaos ont échoué.

Voilà pourquoi le 3 juillet 1975 le Parlement Français avec l'autorisation de son Gouvernement au lieu de ratifier purement et simplement les résultats du référendum d'auto-détermination du 22 Décembre 1974, brusquement vote

../.3





une loi dont les dispositions ont totalement remis en cause les acquis du référendum que je viens de citer.

Cette loi a parlé de tout sauf de ratification de l'indépendance totale ;

Cette loi par son contenu :  
définissant les conditions de ratification de la Constitution Comorienne île par île.

Statuant sur la nationalité Comorienne  
Rendant la coopération Franco-Comorienne une obligation institutionnalisée, cette loi constitue en fait et en droit une immixtion de la France dans nos affaires intérieures.

Nos institutions, notre code de nationalité, nos relations avec l'extérieur sont des actes de souveraineté que nous entendons exercer en toute indépendance et en toute liberté.

C'est pourquoi le Peuple Comorien refusant l'humiliation a rejeté à son unanimité le 6 juillet 1975 le statut colonial en proclamant son indépendance.

Depuis cette date les relations se sont détériorées très rapidement entre les deux Pays.

Aux Comores et plus spécialement à Mayotte, les forces armées françaises sous la direction d'un délégué extraordinaire nommé par Paris ont installé une administration directe échappant totalement au contrôle des autorités centrales comoriennes.

D'autre part une déportation massive des populations partisans de l'indépendance et de l'intégrité territoriale s'organise de longue main vers les trois autres Iles.

En France même une loi votée par le Parlement en Décembre 1975 va consacrer la sécession de Mayotte vis-à-vis de l'Etat Comorien et justifier par-là même l'agression de la France dirigée contre l'Etat Comorien.

La France dans cette course effrénée irréfléchie a exigé des Comores la signature de Convention, seule condition pouvant autoriser le maintien de son aide technique et financière aux Comores. (Déclaration du délégué général Français aux Comores faite le 28 Novembre 1975 par les ondes de la Radio Comorienne) Manifestement la France en deuxième phase s'engage à opérer sur les Comores des mesures de représailles économiques. Devant cette prise de position, le Peuple Comorien et son Gouvernement ont su garder la maîtrise et le calme nécessaires. Le Peuple Comorien quelles que soient les souffrances qu'il doit endurer et les sacrifices qu'il doit consentir, devant le chantage, l'intimidation et l'humiliation il ne reculera pas.

Il existe des principes et des vérités auxquels nous devons rester attachés profondément au risque de sacrifier la dignité et le respect des Peuples Africains.

Le droit des Peuples à l'auto-détermination ainsi que le respect des frontières des Etats sont des vérités admises et reconnues pour lesquelles les Peuples d'Afrique doivent lutt

et pour lesquelles aucun compromis ne doit être consenti. C'est pour toutes ces raisons fondamentales qui se confondent parfaitement avec les aspirations profondes des Peuples pour lesquels nous avons la responsabilité morale, politique pleine et entière de réhabiliter et de faire respecter. C'est pour toutes ces raisons que les Comores tant que la France n'aura pas reconnu l'Etat Comorien dans ses frontières coloniales, aucun accord de coopération ne sera signé entre elle et nous.

Avec la rupture des relations organiques et institutionnelles entre les deux Pays nous enregistrons les conséquences suivantes :

Sur le plan économique toute l'économie de l'Archipel a été orientée sur les cultures à vocation extérieure. Ceci représente aujourd'hui la quasi totalité en valeur des exportations Comoriennes.

Les meilleures terres ont été accaparées pour cette culture et donc pour subsister, la masse paysann laborieuse a été forcée de défricher la forêt sur les flancs des montagnes.

Ce défrichement en raison de l'énorme érosion provoquée par les pluies favorise la stérilisation du sol de plus en plus privé d'humus.

De plus, ces cultures vivrières qui se font d'une manière très arriérée ont un rendement très faible malgré leur coût écologique très élevé.

Les prix des aliments sont très élevés et les Comoriens doivent importer du riz pour un montant équivalent chaque année à la valeur totale des exportations.

Cette économie de traite n'a pas seulement eu des conséquences néfastes en matière d'agriculture, elle a indirectement ruiné tout l'artisanat et empêché la création de toute industrie de transformation. En effet, les exportateurs d'essences à parfum se sont faits aussi importateurs et les importations massives et à faible prix de produits étrangers ont ruiné l'artisanat local. Alors que l'Archipel comptait 14 Sucreries au 19ème siècle la dernière a disparu en 1905 et tout le sucre de l'Archipel est aujourd'hui importé alors que la canne à sucre pousse très facilement. Il en va de même pour les savonneries, les corderies, les fours à carbonisation lente qui ont totalement disparu vers 1950.

Alors qu'il ne possède aucune ressource minière, l'Archipel a vu disparaître toutes ses petites industries de transformation. Nous nous retrouvons au jour de l'indépendance avec un secteur secondaire inexistant, une agriculture vivrière archaïque qui se fait aux dépens de la préservation des sols et avec des cultures de rentes dont toutes les installations sont vieillies alors que la conjoncture internationale rend très difficile ces exportations. Le chômage est tel qu'il ne peut pas être mesuré.

En effet toute la politique d'emploi avant la proclamation de l'indépendance en l'absence des moyens d'investissement d'origine intérieure, était liée aux sources de financement extérieur donc à l'étranger.

Lorsqu'on sait que le taux de croissance démographique est estimé à 3,5% par an et que la population de moins de 20 ans représente les 53% des 350.000 habitants des Comores, il est très facile d'apprécier la gravité des problèmes qui se posent aujourd'hui au Peuple Comorien et à ses gouvernants.

A toutes ces conséquences économiques et sociales s'ajoutent les conséquences de la rupture brutale de l'aide technique et financière qui vient aggraver une situation économique et sociale que nous venons de voir désastreuse.

Par exemple le nombre de salariés qui n'était que 10% (soit 14.000) de la population active est tombé aux environs de 6%.

Il ne reste plus qu'un médecin pour 40.000 habitants environ alors que la moyenne en Afrique est de 1 pour 20.000 habitants.

Mais c'est par les biais des charges budgétaires que le caractère catastrophique de cette rupture peut être le mieux appréhendé.

Alors que les charges s'élèvent à 8 milliards les recettes propres de l'Etat Comorien n'excéderont pas 2 milliards de francs CFA.

L'ampleur du déséquilibre budgétaire entre les besoins et les possibilités est énorme, même si aujourd'hui la politique du Gouvernement est de pratiquer une réelle politique d'austérité le déficit sera encore insupportable.

En effet au temps du régime de l'autonomie interne une partie des compétences seulement était dévolue au Gouvernement local. La France gérant directement certains Services que l'Etat Comorien doit prendre aujourd'hui en charge :

- L'Aviation civile
- Les Services de centre de base et des Grandes Endémies
- Le trésor
- La justice
- La radiodiffusion
- Les télécommunications extérieures
- L'Enseignement secondaire
- La défense.

Ces services hérités de l'Etat Français réclament aujourd'hui du Personnel qualifié non existant, des crédits de paiement de ce Personnel ainsi que des moyens d'investissement et de fonctionnement pour ces Services.

Cet arrêt d'investissement est non seulement un coup très dur pour notre développement économique c'est aussi un gaspillage très sérieux.

Par exemple un certain nombre de routes qui était presque achevé vont être emporté par les pluies faute d'avoir reçu leur revêtement bitumineux à temps.

L'aéroport international de HAHAYA qui vient tout juste d'être terminé constitue le seul moyen d'ouverture des Comores à l'extérieur.

L'inexistence de cadres comorien techniquement valables pose à l'Etat Comorien le problème de la sécurité des usagers.

La France en quittant de cette façon notre Pays a voulu créer les conditions subjectives ou objectives susceptibles d'anéantir complètement notre économie et de donner à ses partenaires impérialistes et colonialistes un argument pour chanter les biens faits de la domination coloniale en créant ainsi chez les nationalistes une sorte d'angoisse du chaos que les impérialistes veulent lier à la notion de libération nationale.

D'aucuns pourraient se demander pourquoi cette situation pourquoi cet acharnement alors que la France par deux fois :

- Une première fois aux accords de Juin 1973 elle a reconnu la vocation des Comores à l'indépendance ;

- Une deuxième fois en vertu des dispositions de la loi du 30 Juillet 1974, la France par la voix de son Parlement a défini aussi bien les conditions que les modalités d'accession des Comores dans leur pleine et entière souveraineté dans l'intégrité territoriale nationale Comorienne.

La France dans cette affaire a d'autres visées qui, du reste, s'inscrivent dans le cadre de la stratégie globale de défense des intérêts impérialistes.

En effet :

- Au moment où les forces nationalistes sont en train de démanteler les derniers vestiges du colonialisme, en Rhodésie.

en Angola, en Namibie et où l'assaut sur l'Afrique du Sud n'est plus question de mois.

- Au moment où l'épi contre des Conflits armés (nucléaires peut-être s'est déplacé du Sud Est Asiatique pour se placer en plein dans l'Océan Indien.

- Au moment où le coût de l'énergie est en train de remettre en cause toutes les données d'appréciation économiques traditionnelles et de jeter les bases d'un ordre économique nouveau, basé sur la justice et l'équité.

- Au moment où les pays du Tiers Monde pour assumer pleinement la mission historique qui est la leur, veulent se dégager de l'emprise des économies impérialistes en s'organisant, en se regroupant pour constituer un véritable syndicat pour revendiquer avec force le droit des Peuples à disposer librement de leurs richesses.

Comment les Comores situées à l'entrée du canal du Mozambique, sur la route du pétrole, au centre de gravité du triangle dont les sommets sont Djibouti, la Réunion et Durban (en Afrique), comment les Comores pourraient-elles être ignorées des impérialistes.

L'Affaire de Mayotte n'est pas seulement l'Affaire des Comoriens, elle est l'affaire de toute l'Afrique et je dirai même du Tiers Monde tout entier.

C'est un précédent lourd de conséquence :

- pour la stabilité et la sécurité des pays indépendants d'Afrique de cette région.



- pour l'intégrité des jeunes nations qui confrontées à des multiples problèmes socio-économiques courent le risque d'une division imposée du dehors.

Nous devons noter avec douleur que c'est la première fois qu'un Etat indépendant reconnu par la Communauté Internationale est assujéti à un processus de recolonisation.

Le style comme le contenu de mon intervention reflète l'émotion et le drame dans lequel se trouvent et se débattent les responsables Comoriens pour faire survivre leur Peuple dans l'honneur et la dignité.

Face à cette situation de crise le Peuple Comorien reste conscient aussi bien des dimensions de l'enjeu que de la grandeur de la lutte qu'il doit mener.

Malgré une intégrité territoriale provisoirement compromise et une économie au bord de la faillite, les options politiques définies par le Chef de l'Etat le Camarade ALI SOILIH I le 14 Novembre 1975 restent inchangées./.

CONCLUSION

- La France nous propose de trahir notre foi de militant, nous propose de trahir les aspirations profondes de notre peuple, nous propose de trahir les Chartes de l'OUA et de l'ONU, nous propose de trahir tous les peuples épris de paix et de liberté qui prônent et luttent comme nous pour la libération des peuples asservis et exploités.

- Nous prendrons nos responsabilités, nous les prendrons parce que nous ne confondons jamais l'amitié et l'humiliation parce que la nature a doté le Comorien d'un certain nombre de qualités, la simplicité, le sens de l'honneur, l'endurance et la résistance à la privation et que de toute façon notre cause est juste, notre lutte est digne et nous sommes sûrs que le peuple Comorien sortira de l'épreuve uni, fort et grandi".

Excellences, l'histoire, les événements nous montrent que l'impérialisme n'a pas désarmé bien au contraire il s'organise, nous devons rester plus que jamais vigilants et surtout resserrer nos rangs, car plus la victoire totale de notre lutte est proche plus la férocité de l'impérialisme augmente.

Notre cohésion, notre détermination, le respect des principes fondamentaux de notre Organisation sont seules capables d'assurer à la haute et historique mission qui nous est confiée sa totale et entière réussite.

C'est pourquoi nous devons pour tous ces pays où la domination coloniale et raciste s'exercent totalement ou partiellement, bâtir une stratégie, concevoir une méthode et appliquer des mesures concrètes.

La situation qui prévaut aux Comores aujourd'hui n'est pas étrangère à l'OUA puisque à la 25ème Session du Conseil des Ministres la résolution Cm/421 a été prise prévoyant toutes les actions diplomatiques, économiques à mettre en oeuvre pour sauver l'Etat Comorien.

Néanmoins la situation a changé depuis lors.

- La France d'une situation de fait accompli nous sommes aujourd'hui à une situation où la France veut au regard de sa loi justifier sa présence à Mayotte par l'organisation d'une série de référendum mascarade dans cette terre Comorienne.

- La France en restant à Mayotte constitue une menace permanente à la paix et à la Sécurité dans une région déclarée zone de paix. La Communauté africaine doit prendre ses responsabilités en

- considérant nul et non avenu les référendums

- dénonçant l'agression,

française en territoire National Comorien.

- En désignant cette affaire unique dans son genre dans l'histoire de la décolonisation, devant les juridictions internationales complètes.

- En engageant la bataille diplomatique au niveau le plus élevé des Etats et des organismes internationaux en mettant en place un organisme dont le siège serait à Moroni pour coordonner toutes ces actions et toutes les aides bilatérales et multilatérales susceptibles d'assurer la survie de la Nation Comorienne.

- En lançant un appel aux Etats membres de l'OUA pour qu'ils prennent toutes les mesures appropriées pour sauvegarder la souveraineté de l'Etat et l'intégrité de son territoire.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1976-02

# Report of the Administrative Secretary General on the Fact Finding Mission to the Republic of Comoro in Implementation of Resolution CM/Res. 421(XXV)

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9645>

*Downloaded from African Union Common Repository*